

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 22 mai 2026, a édicté un règlement temporaire d'urgence en matière de circulation concernant des travaux de raccordement de gaz à la hauteur de l'immeuble n° 11A, rue de Bridel à Bereldange, à partir du 28 mai 2026 et pour la durée des travaux, suite aux informations récemment communiquées par l'entrepreneur ;

Considérant que pour cette raison il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Vu les articles 5 et 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tels qu'ils ont été modifiés et complétés dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les dispositions suivantes sont inscrites provisoirement au règlement de la circulation :

Chapitre II : dispositions particulières

-selon besoin-

rue de Bridel

Article	Libellé	
1/2/1	Circulation interdite dans les deux sens	entre la rue Bour et la rue Renert
1/3	Route barrée	entre la rue Bour et l'immeuble 11A
1/4/2	Accès interdit aux piétons	sur l'usoir du côté impair, le long de l'immeuble 11A
4/2/1	Stationnement interdit	des deux côtés, à la hauteur de l'immeuble 11A -excepté véhicules en relation avec les travaux-

à abroger

rue de Bridel

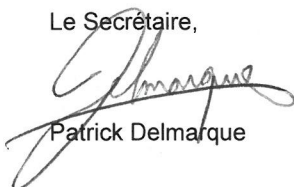
2/4/1	Voie cyclable obligatoire	du côté «sud », entre la rue Bour et l'immeuble 11A
-------	---------------------------	---

Article 2 : Le présent règlement devient obligatoire et sort ses effets dès le début du chantier et pendant la durée de celui-ci.

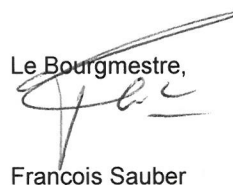
Article 3 : Conformément à l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 et à l'article 82 de la loi du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite, le présent arrêté est publié et transmis en copie au ministre des Affaires Intérieures.

Walferdange, le 22 mai 2026

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber

